

Comment un présenter Projet ...



Comment percevoir les subventions LEADER II programmées ?

1. Le Maître d'Ouvrage de l'Opération co-financée par le Programme LEADER II se doit de fournir au plus tôt les factures acquittées correspondant à son projet.

Une Facture Acquittée, c'est :

- **pour une personne publique :**
la mention apposée par le percepteur ou le fournisseur «Payé le .. / .. / 1999 par mandat N°.. »
- **pour une personne privée :**
la mention «Payé le .. / .. / 1999 par chèque, virement, mandat postal, ..., N°.. » suivie d'une signature du fournisseur ou du client.

Remarque importante :

Si la somme des factures acquittées fournies est inférieure à la dépense subventionnable du projet, la subvention LEADER II sera remboursée au prorata au Maître d'Ouvrage.

2. Par souci de simplicité, dans le cas de fournisseurs multiples, il est utile de fournir un tableau récapitulatif des dépenses comprenant :

- la nature,
- les montants H.T. et T.T.C.,
- les dates de facturation (éventuellement les n° de factures)
- la date de l'acquiescement de la dépense,
- et la dépense totale H.T. et T.T.C.

Prenez contact avec nos correspondants locaux :

- Canton d'Aire/Adour :
J.P. Castaings (05 58 71 47 00)
- Canton de Garlin, Lembeye, Montaner :
D. Capdupuy (05 59 33 47 92)
- Canton de Riscle, Plaisance, Marciac, Miélan :
H. Blein (05 62 08 21 04)
- Cantons de Vic, Maubourguet, Rabastens, Castelnau RB :
Semadour (05 62 96 44 88)

Ces interlocuteurs locaux pourront vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de vos projets ainsi que sur la préparation du dossier à présenter.

Pour tous renseignements :

SEMADOUR
ZI du Marmajou - 65700 Maubourguet
Téléphone : 05 62 96 44 88 / Fax : 05 62 96 94 17
Email : semadour@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean GLAVANY
Secrétaire de rédaction : Olivier BACCIALONE
Rédaction : Eric FEBVRE, Véronique SOUBABERE

Conception, réalisation : Isabelle CRAMA - 05 61 21 83 74

Euradour

La lettre

N°6 Novembre 1999



Edito

Il est temps de faire un premier bilan des actions que nous avons programmées dans le cadre du Programme LEADER II.

Ce programme Leader II s'achevant dans sa phase de programmation, nous devons nous attacher à réaliser les actions engagées.

Deux années seront nécessaires pour cela. Je vous demande de veiller à adresser rapidement toutes les factures acquittées avec toutes les pièces complémentaires utiles à notre bureau d'assistance technique SEMADOUR, ceci afin que les Préfectures, gestionnaires des crédits, puissent vous verser les subventions programmées dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous devons penser à l'avenir. Comme nous nous y sommes engagés collectivement, toute l'association EURADOUR travaille d'arrache pied sur le projet d'Emergence du Pays du Val d'Adour.

Le Conseil de Développement, composé d'élus et de représentants de la Société Civile (associations, chambres consulaires, agriculteurs, chefs d'entreprise...) s'est réuni plus d'une quinzaine de fois au cours des six derniers mois ce qui permet de penser que nous nous dirigeons sur la réalisation de la Charte de Pays pour le mois de Janvier 2000. Cette Charte sera donc le fruit d'un travail de concertation d'une grande qualité.

Le 19 novembre, le Conseil d'Administration d'EURADOUR et les représentants des collec-

tivités territoriales ont approuvé les axes stratégiques de cette Charte. Vous en avez la teneur en page 2 de cette lettre.

Ce travail de fond dessine petit à petit les contours et le contenu de notre futur Pays du Val d'Adour. Je veillerai à une large diffusion de ce document dans les 196 communes de nos 12 cantons et à ce qu'il fasse l'objet d'un débat le plus large possible. Je compte sur l'engagement des élus en ce sens.



Nous avons appris, grâce au programme LEADER II, à travailler ensemble en éclatant les frontières administratives départementales et régionales. Nous en avons fait la démonstration à travers la réussite des réalisations de ce programme de développement rural.

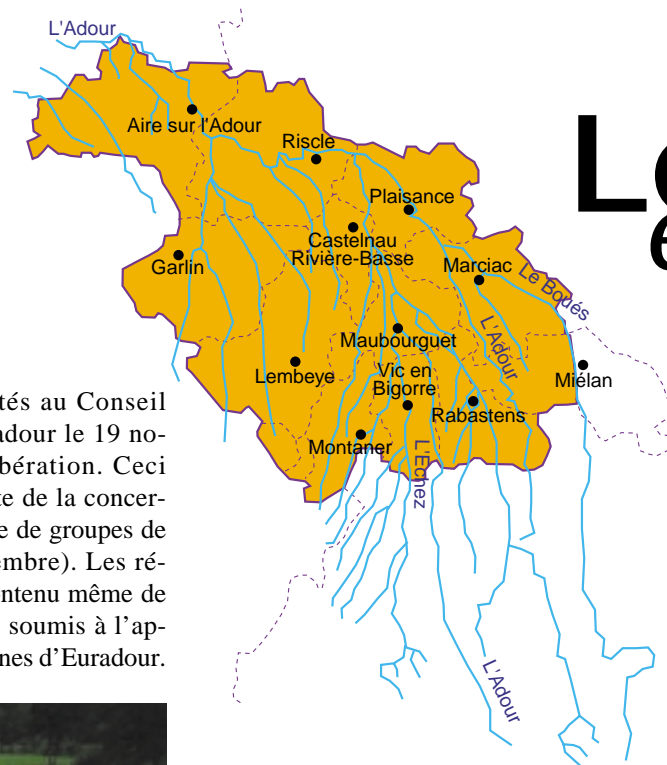
Alors confortons ce travail commun dans l'émergence du Pays. Nous nous attachons ainsi à assurer la cohérence des actions que nous menons au sein du Val d'Adour et son caractère durable.

Jean Glavany
Président
du GAL Euradour

- . Edito
- . Emergence du pays Val d'Adour
- . Leader en Action
- . Comités de programmation
- . Comment présenter un projet
- . Les contacts



Emergence du pays Val d'Adour ...



Leader en Action ...

«Le Circuit des Fontaines de Moncaup»

Située à la limite Nord-Est du département des Pyrénées-Atlantiques, la commune de Moncaup possède un patrimoine bâti diffus et peu mis en valeur. Servant autrefois à l'approvisionnement en eau potable du village, une douzaine de fontaines subsiste sur le territoire communal. Ces fontaines, construites selon des techniques et des savoir-faire anciens, nécessitent une restauration dans le respect des réalisations des anciens. Les matériaux utilisés (pierre, brique, cailloux et bois) sont de qualité.

Le programme LEADER II finance à 60 % cette opération de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine lié à l'eau.

En plus de l'effort de conservation de la mémoire collective du village, les habitants de Moncaup attendent de la réalisation de ce projet un véritable impact touristique. Un circuit de découverte des sites, ou «Route des Fontaines», reliera de façon attractive les équipements rénovés.

«Assainissement, eau potable et entretien des rivières : une formation en faveur des élus locaux»

La loi sur l'Eau de 1992 a institué de nouvelles prérogatives pour les communes et a ainsi renforcé leurs initiatives et leurs responsabilités.

Néanmoins, le cadre législatif reste dense et complexe.

L'association interdépartementale Euradour a donc souhaité mettre en place des sessions d'information et de formation destinées aux élus locaux de la zone LEADER II (maires, conseillers municipaux, représentants de syndicats, etc.).

Ces sessions s'articuleront autour de trois modules qui mobilisent le plus souvent les élus locaux à savoir :

- l'assainissement
- l'entretien des berges de rivières
- l'alimentation en eau potable

Chaque module alliera les aspects juridiques et des expériences locales (visites de terrain).



Afin de toucher la plus large part d'élus locaux, chacun des modules sera mis sur les trois départements.

Entretien des rivières :

1^{ère} quinzaine de décembre 1999

Assainissement :

2^{ème} quinzaine de janvier 2000

Eau potable :

2^{ème} quinzaine de février 2000

Une plaquette d'information, accompagnée des bulletins d'inscription sera transmise aux 196 communes de l'association Euradour. Pour toute autre information, vous pouvez contacter Véronique Soubabère à la Semadour.

L'après-midi de réflexions et de débats a débouché sur des perspectives que l'on peut résumer autour de trois axes majeurs :

- **Améliorer la qualité de la vie** (Qualité de l'environnement, des paysages, du patrimoine et des produits - Développement des services à la personne - Politique de l'habitat, etc.)

- **Création et diversification économique** (Diversifier les productions agricoles - Garantir la qualité des produits - Gérer et valoriser les espaces forestiers - Renforcer l'activité touristique - Favoriser l'implantation de PME-PMI - Développer le secteur tertiaire - Promouvoir l'ouverture, les partenariats et la perspectives, etc.)

- **Renforcer les solidarités territoriales** (Inventer de nouveaux partenariats interinstitutionnels - Soutenir le tissu associatif - Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la formation - Développer l'identité et la culture, etc.)

Ces axes seront présentés au Conseil d'Administration d'Euradour le 19 novembre 1999 pour délibération. Ceci conditionnera la poursuite de la concertation par la mise en place de groupes de travail (Novembre/Décembre). Les résultats constitueront le contenu même de la future Charte de Pays, soumis à l'approbation des 196 communes d'Euradour.



Les de Comités de Programmation ...

Un Comité de Programmation LEADER II ultime pour le FEDER et le FEOGA a clôturé ce programme communautaire de développement rural le 19 novembre 1999. Une trentaine de projets ont été programmés. Ils devront être réalisés impérativement avant la fin 2001. Les derniers dossiers programmés sont les suivants : (CT = Coût total de l'opération, PL = Participation du programme Leader)

MIDI-PYRENEES : 8.942.684 F investis dont 2.874.560 F de LEADER.

≡ Opération «Peinture à l'Eau» / Ass. St Sever en Couleurs

CT : 10 580 F - PL : 5 000 F

≡ Sensibilisation à l'utilisation des matériaux de l'Adour dans les Arts plastiques / Ass. Les Rencontres de Maubourguet

CT : 100 126 F - PL : 50 000 F

≡ Expo «Au fil de l'Eau en Val d'Adour» / Commune de Vic-Bigorre

CT : 57 024 F - PL : 28 343 F

≡ Opération Festi-Livres 1999 / Ass. Festi-Livres

CT : 119 160 F - PL : 40 000 F

≡ Opération «Au Fil de l'Adour» / Ass. Pierre et Terre

CT : 30 225 F - PL : 15 000 F

≡ Etude & Evolution vers la création du Pays du Val d'Adour / EURADOUR

CT : 700 000 F - PL : 200 000 F

≡ Restauration des mares communales par des techniques douces / Commune de Gee-Rivière

CT : 200 000 F - PL : 120 000 F

≡ Restauration du Moulin de Cahuzac s/Adour / M. Charonnet

CT : 65 715 F - PL : 23 000 F

≡ Travaux de restauration des berges de l'Adour T2 / SIDCEA

CT : 1 650 000 F - PL : 400 000 F

≡ Action «Phytomieux 65» / Chambre d'Agriculture 65

CT : 389 507 F - PL : 136 327 F

≡ «Phytomieux» Interchambres d'Agriculture / Chambres d'Agriculture 65 et 32

CT : 115 517 F - PL : 50 953 F

≡ Aménagement et entretien de l'Echez / Commune de Maubourguet

CT : 240 000 F - PL : 100 000 F

≡ Aménagement et Valorisation touristique du Louet / CC Echez-Montanères

CT : 180 000 F - PL : 88 000 F

≡ Aménagement d'une serre de démonstration de pratique d'économie d'eau en Horticulture / CFPPA / LEGTAF de Vic-en-Bigorre

CT : 65 000 F - PL : 40 000 F

≡ Restauration naturelle de l'Adour - Gravière de Ju-Belloc / IIAHBA

CT : 3 300 000 F - PL : 790 000 F

≡ Restauration forestière des berges de l'Arros T3 / SIARV de Marciac

CT : 500 000 F - PL : 235 000 F

≡ Restauration forestière des berges de l'Arros T4 / SIARV de Marciac

CT : 133 750 F - PL : 107 000 F

≡ «Phytomieux 32» / Chambre d'Agriculture 32

CT : 328 000 F - PL : 115 217 F

≡ «Phytomieux Interchambres d'Agriculture» / Chambres d'Agriculture 32 et 65

CT : 105 080 F - PL : 48 020 F

≡ Actions-Rivières - Stabilisation des berges de l'Arros / SIARV de Marciac

CT : 240 000 F - PL : 92 000 F

≡ Sensibilisation des enfants à la protection de l'environnement et de l'eau par les Arts plastiques / Ass. Les Rencontres de Maubourguet

CT : 304 000 F - PL : 122 700 F

≡ Elaboration d'un prototype du Jeu de l'Eau et de la mallette pédagogique en anglais / SEML SEMADOUR

CT : 60 000 F - PL : 48 000 F

≡ Formation au Grand Jeu de l'Eau / Ass. SOLEIL

CT : 49 000 F - PL : 20 000 F

AQUITAINE : 2.788.164 F investis dont 1.133.165 F de LEADER.

≡ Réhabilitation de points d'eau privés / Ass. de Défense contre les Maladies Des Animaux

CT : 800 000 F - PL : 400 000 F

≡ Aménagement et revégétalisation des zones humides du parc botanique / Commune de Garlin

CT : 1 160 000 F - PL : 200 000 F

≡ Réhabilitation de la zone humide de «la Canette» / Commune de Simacourbe

CT : 97 574 F - PL : 52 690 F

≡ Le Nouveau Millénaire autour de l'Eau / Ass. Les Colverts (Cadillon)

CT : 110 628 F - PL : 55 314 F

≡ Expertise-Animation-Préparation des prochaines politiques territoriales / Ass. Béarn-Adour

CT : 130 000 F - PL : 65 000 F

≡ Restauration de la Fontaine / Commune d'Anoye

CT : 91 742 F - PL : 45 871 F

≡ Expertise-Animation-Préparation des prochaines politiques territoriales / C.C. d'Aire sur Adour

CT : 85 720 F - PL : 64 290 F

≡ Aménagement & Restauration de l'Espace Rivière du Canton de Lembeye / CC du canton de Lembeye

CT : 312 500 F - PL : 250 000 F

Le GAL "EURADOUR"

- Mairie de Maubourguet
- J. Glavy Président
- R. Cabé Vice-Président
- F. Daguzan Trésorier
- H. Tonnet Vice-Trésorier
- M. Chantre J-N. Lacourrière
- J. Latapie
- C. Miqueu
- P. Lalanne
- R. Soubabère
- J-C. Eugène
- G. Fauque

Assistance technique

SEMADOUR Maubourguet
05 62 96 44 88

Services instructeurs

Préfectures des départements (et services déconcentrés de l'Etat)
Gers - Landes
Hautes-Pyrénées
Pyrénées Atlantiques
Préfectures de Région
Aquitaine
Midi-Pyrénées